Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20261012-57_10_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	06
Nombre d'absents	02
Nombre de votants :	**27**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2026

N° 57/ 10/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le douze octobre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, M. TESTÉ, M. LEVIEUX, Mme PRUVOT, M. PHALIPPOU, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme CARRÉ (procuration à S. MARTIN), Mme PARIS (procuration à A. BÉNARD), Mme HOEVE (procuration à L. CASTOLDI-ROBERT), Mme SOYER (procuration à C. TROUVÉ), Mme JEZEQUEL (procuration à D. FONTAINE), Mme GOUJON (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: M. DE CASTRO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

57 - Décision modificative n° 3 au Budget Principal 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L2312-1 à L.2313-1 et suivants,

VU la délibération du 23 février 2026, approuvant le Budget Primitif,

VU la délibération du 22 juin 2026, approuvant le Budget Supplémentaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux créations de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face aux opérations comptables et financières qui résultent des travaux de construction de la passerelle, avenue Marie Curie à La Ville-aux-Dames,

Monsieur Alain Bénard, maire, prend la parole et informe l'assemblée de la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement du budget principal.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20261012-57_10_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget principal 2026 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		***RECETTES***	
Article	***Montant***	***Articles***	***Montants***
Article 2315 – Opération 16 Travaux passerelle	+ 5 210 000.00 €	Article 1385 – Chapitre 13 Subvention Etat Fonds Mobilités Actives	- 496 000.00 €
		Article 13241 – Chapitre 13 Subvention Etat Fonds Mobilités Actives	+ 2 313 000.00 €
		Article 13172 – Chapitre 13 Subvention Europe FEDER	+ 933 300.00 €
		Article 1311 – Chapitre 13 Subvention Etat Fonds Vert	+ 425 300.00 €
		Article 13246 – Chapitre 13 Fonds de concours TEV	+ 250 000.00 €
		Article 1641– Chapitre 16 Emprunt Classique	859 000.00 €
		Article 1641 – Chapitre 16 Emprunt relais TVA	925 400.00 €
TOTAL	**+ 5 210 000.00 €**	**TOTAL**	**+ 5 210 000.00 €**

Le Secrétaire de séance

Adrien ROBIN

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (37) Indre-et-Loire

Alain BÉNARD